



MAIRIE DE PESSINES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 26 Mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi vingt-six Mai à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe DELHOUME, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 13 ; Présents : 11 ; Votants : 13 ; Quorum : 7

Date de convocation : 19 Mai 2025

Présents : Mrs DELHOUME Philippe - BON Pierre - DUMAND François - GARDAIS Olivier - LESSEUR Thierry - ROUX Stéphane et Mmes AUTANT Sophie - de KERROS Isabelle - LUCAS Annick MESLAND Christine - RÉMY Véronique

Excusé : M. GOUINEAUD Frédéric donne pouvoir à Mme LUCAS Annick
M. MIMOL Jean -Claude donne pouvoir à M. GARDAIS Olivier

Absent :

Secrétaire de séance : M. BON Pierre

QUORUM : M. le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCÈS-VERBAL : Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance 14 Avril 2025 à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire rappelle **l'ORDRE DU JOUR** :

- 1. Délibération PCER/Ombrière (rapporteur Mme MESLAND)**
- 2. Autorisation de signature convention ORANGE effacement réseau aérien « Chemin de la Santonine »**
- 3. Délibération Cession à titre gratuit d'une parcelle à EAU 17 (Agrandissement poste de refoulement existant Rue de la Croix)**
- 4. Devis Reprise de l'éclairage public – Rue Saint Gilles – Rue des Massés – Rue du Breuil EP275-1032 (T2 : 21 Candélabres)**
- 5. Autorisation de signer la convention de mise à disposition du service urbanisme "droit des sols" de Saintes Grandes Rives l'Agglo au profit de la Commune**
- 6. Informations et Questions diverses**

1) Délibération PCER/Ombrière

Il est rappelé que la commune de Pessines a reçu une proposition spontanée pour l'installation et l'exploitation d'une ombrière photovoltaïque.

Une installation photovoltaïque est déjà opérationnelle depuis Octobre 2020 sur les toits de l'atelier municipal, de la bibliothèque et de la Mairie.

Il est rappelé que le projet retenu est situé sur une parcelle derrière la Mairie. Cet investissement n'engendre pas de dépenses de la collectivité, mais ne rapporte quasiment rien compte tenu du coût des travaux.

Il est précisé qu'il est nécessaire d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine privé, en vue de la construction et de l'exploitation de la centrale photovoltaïque, par la société qui sera retenue.

Conformément à la réglementation, un Appel à Manifestation d'Intérêt concurrent a été publié du 08 Avril au 22 Avril 2025. A l'issue de cette période, aucune candidature nouvelle n'a été enregistrée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir la société PCER ERINE SAS pour la réalisation de l'ombrière sur le terrain suivant :

- Terrain situé derrière la Mairie, parcelle cadastrée AB n° 467 - 15 Rue de Saintonge

Il est précisé que des échanges devront avoir lieu avec PCER sur l'aménagement des sols et la hauteur de l'ombrière.

La Commune percevra 100 € par an. Il est rappelé que la rentabilité est très limitée sur des petits équipements et que la loi va progressivement obliger à couvrir les toitures de tous les bâtiments notamment commerciaux et les parkings.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à 10 voix Pour, 1 voix Contre (M. DUMAND) et 2 Abstentions (Mmes de KERROS et RÉMY) :

- De se prononcer favorablement sur le choix de la société PCER ERINE SAS pour la réalisation d'une ombrière sur le terrain situé derrière la Mairie parcelle cadastrée AB n° 467 – 15 Rue de Saintonge

- D'autoriser la société PCER ERINE SAS à faire toutes les démarches au niveau de l'urbanisme et toute autorisation pour l'avancement de ce projet,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la Convention d'Occupation temporaire avec la société PCER ERINE SAS, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

2) Autorisation de signature convention ORANGE effacement réseau aérien « Chemin de la Santonine »

M. le Maire rappelle aux conseillers que pour la finalisation du dossier d'enfouissement des réseaux aériens « Chemin de la Santonine », Orange a été sollicité.

Orange a été sollicité pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention à signer fixant notamment le montage financier.

Aujourd'hui, Orange nous a transmis la convention n°CNV-QVR-PG11-25-174562 dont M. le Maire a donné lecture aux Conseillers.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE avec un ne prend pas part au vote M. le Maire ou son représentant à signer la convention n°CNV-QVR-PG11-25-174562 à intervenir avec Orange ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

3) Délibération Cession à titre gratuit d'une parcelle à EAU 17 (Agrandissement poste de refoulement existant Rue de la Croix)

M. le Maire expose qu'EAU 17 a implanté un poste de refoulement sur la parcelle cadastrée section AI n° 339 mais qu'EAU 17 a besoin de 10 m² supplémentaires à prendre dans la parcelle cadastrée section AI n° 338 d'une contenance de totale de 65a 91ca appartenant à la Commune de PESSINES.

Considérant que le poste de refoulement est construit dans l'intérêt des habitants de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de céder à titre gratuit 10m² à prendre dans la parcelle cadastrée section AI n° 338, les frais de rédaction d'acte et de division étant pris en charge par EAU 17.

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente en la forme administrative à intervenir et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

4) Devis Reprise de l'éclairage public – Rue Saint Gilles – Rue des Massés – Rue du Breuil EP275-1032 (T2 : 21 Candélabres)

Aujourd'hui, l'étude et le financement sont rédigés pour reprise de l'éclairage public Rue Saint Gilles – Rue des Massés – Rue du Breuil EP275-1032 (T2 : 21 Candélabres). Le coût est estimé à 41 594,16 € (TTC).

M. Le Maire ajoute que nous avons la possibilité de rembourser le SDEER en 1 fois ou bien échelonner les remboursements sur 5 ans.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'opter pour un remboursement du SDEER en 5 annuités
- AUTORISE M. Le Maire ou son représentant, à signer le devis.

5) Autorisation de signer la convention de mise à disposition du service urbanisme "droit des sols" de Saintes Grandes Rives l'Agglo au profit de la Commune

M. le Maire rappelle que le service « droit des sols » de Saintes Grandes Rives, l'Agglo, composé de 11 agents, instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) pour 35 communes de l'agglomération dotées de documents d'urbanisme.

La convention actuelle de mise à disposition du service « Droit des Sols » de l'agglomération à la Commune arrive à échéance fin mai 2025. Il convient de la renouveler afin que la Commune puisse continuer à bénéficier de ce service commun à partir de juin 2025.

Le renouvellement de cette convention est l'occasion de mettre à jour la répartition des missions et responsabilités entre les communes et le service de l'agglomération, pour prendre en compte les nouvelles pratiques mises en place, soit avec l'arrivée de la dématérialisation depuis 2022, soit pour s'adapter aux évolutions juridiques ou jurisprudentielles récentes.

Les adaptations proposées dans la nouvelle convention ont été travaillées en concertation avec des agents communaux volontaires et un groupe de travail d'élus communaux. Elles correspondent globalement aux pratiques actuelles du service « droit des sols » et ne révolutionnent donc pas le travail des agents de l'agglomération ou celui des agents communaux.

- Écurie de compétitions CSO valorisation,
- Label d'activité Cheval Club de France,
- Label d'activité Poney Club de France

c) Le rapport de valorisation financière et fiscale 2024 est disponible à la Mairie.

d) Dans le cadre de son Schéma des Activités de Pleine Nature, l'agglomération souhaite adapter et réorganiser les itinéraires de randonnée par discipline.

Le 1er travail s'oriente vers la refonte des itinéraires pédestres, en créant 1 ou 2 circuits max./commune sous la marque des sentiers pédestres de l'agglomération nommé VIA.

La personne référente de l'agglomération prendra contact dans le but de prendre un rendez-vous individuel avec le ou les élu(e)s en charge des itinéraires de randonnées pour faire le point sur vos circuits existants où la création de nouveaux tracés. Madame AUTANT Sophie verra avec la personne référente de l'agglomération.

Les critères des circuits pédestres sont :

- Montrer les points d'intérêts de votre commune : patrimoniaux, naturelles, historiques, etc. (circuit de découverte)
- Faible distance : 10 km maximum
- Sur petites routes de campagne à faible circulation ou chemins publics (convention mairie/propriétaire si passage sur chemin privé).

Les balises seront par la suite munies d'un QRcode pour apporter les informations par points d'intérêts répertoriés sur le circuit et d'un pupitre de départ présentant les parcours.

e) Le rapport annuel d'activités SDV17 2024 et les prévisions 2025 sont disponibles à la Mairie.

f) Esila et Christiane Villaneau convie à l'inauguration de leur exposition le lundi 2 juin 2025 à 16h00 à la Chapelle des Bénédictines à Saint-Jean-d'Angély pour « Les Vitrapatch » vitrail et patchwork.

g) Invitation du CRER pour son Assemblée Générale le 6 juin 2025 au siège du CRER.

h) Le Maire de Saint Georges-des-Coteaux, M. Frédéric ROUAN et son équipe municipale invitent M. le Maire et les Conseillers à l'inauguration du « Bâtiment périscolaire et salles associatives » le mercredi 11 Juin 2025 à 18h00.

i) L'heure Civique organise son 2ème forum le mercredi 11 Juin 2025 à 13h45 au complexe de l'éventail à Pont l'Abbé d'Arnoult.

j) Invitation du CAUE 17 sur l'impact du tourisme sur l'offre de logements et son Assemblée Générale le lundi 16 Juin 2025 à partir de 17h à la Rochelle à l'université de Droit.

Pour bénéficier de ce service commun, une participation des communes au financement du service « droit des sols » est attendue à hauteur de 70 258 € par an pour l'ensemble des communes en bénéficiant, ce qui représente 20% des salaires des instructeurs (données 2024). Cette participation sera répartie annuellement entre les communes utilisatrices en fonction du volume de demandes d'autorisation d'urbanisme de chaque commune, évalué en équivalent permis de construire (EPC). La convention proposée prévoit la mise à disposition du service commun jusqu'au 31 mai 2031 inclus et entérine ces nouvelles modalités financières d'accès au service.

Après avoir entendu M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-4-1 III et IV et D.5211-16,

Vu l'article L422-1 du Code de l'Urbanisme définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme,

Vu les articles R410-5 et R423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant une commune à confier à un EPCI la charge d'instruire les demandes de certificats et autorisations d'urbanisme relevant de sa compétence,

Vu la convention de mise à disposition du service « Droit des Sols » de la Communauté d'agglomération de Saintes au profit de la Commune de PESSINES, en date du 08/07/2019,

Considérant que la convention précitée arrive à échéance au 31 mai 2025,

Considérant qu'il apparaît opportun de continuer à bénéficier de cette mise à disposition du service ADS de Saintes Grandes Rives, l'Agglo pour favoriser la bonne gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme et rationaliser les coûts de fonctionnement liés à l'exercice de cette compétence communale,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

6) Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire informe les Conseillers :

a) Monsieur le Maire veut former un groupe de travail pour le repas des aînés. Ce sont proposés Mmes AUTANT et de KERROS. Elles se réuniront avec M. le Maire le 5 Juin 2025 à 14h30.

b) Le centre équestre des Allards a obtenu les labels suivants :

- Écurie de compétition CSO entraînement AM/PRO,

k) Monsieur le Maire et Madame MESLAND Christine ont eu un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet, la responsable de la DDTM et le Commandant de la Gendarmerie pour la Rue Saint Gilles (trop de camions et vitesses excessives). Il va être mis en place un comptage pour la vitesse et le nombre de voitures et camions. Un article sera fait dans le journal communal pour expliquer les avancées.

l) Madame MESLAND Christine s'est rendue à une réunion OM, ils ont parlé de la nouvelle déchetterie et recyclerie qui devrait débuter en 2028.

m) Les élections municipales se dérouleront le Dimanche 26 Mars 2026. Les électeurs devront voter pour une liste entière, sans rayure avec l'obligation de la parité comme pour les communes de 1000 habitants.

La séance est levée à 20h40.

Le secrétaire de séance,



BON Pierre



Le Maire,



Philippe DELHOUME

